

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2021**

**Présents :** Xavier Adam - Julien Belland - Marielle Birgy-Robin - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet – Alexandra Cochet - Jérôme Lemaire - Nicolas Perier - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

**Excusés :** Nathalie Strippoli - Anne Chovet

**Pouvoirs :** Nathalie Strippoli à Stéphane Strippoli - Anne Chovet à Aurore Chaudet

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Julien Belland est désigné comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération subvention exceptionnelle pour une classe de 3<sup>ème</sup> du collège de Lagnieu :**

5 élèves de 3<sup>ème</sup> de Lagnieu sont présents pour demander un financement de leur projet scolaire : un voyage de mémoire à Verdun et en Alsace Moselle que feront 2 classes de 3<sup>ème</sup>.

Ce voyage les aidera à réaliser leur travail de mémoire sur le thème des deux guerres mondiales qu'ils étudient dans plusieurs matières.

Ces élèves participeront également à la cérémonie du 11 novembre.

Au vu de ces éléments et du budget de la commune, Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention de 100 € par élève de la commune, soit 500 € au total.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Décision modification du tableau du conseil municipal :**

Monsieur le Maire fait part de la réception, le 27 octobre 2021, de la lettre de démission de Monsieur Christophe Gobatto de son poste de conseiller municipal pour raisons personnelles. Démission qu'il a actée le 28 octobre.

De ce fait, et selon l'art. L.270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu et appelé à remplacer Mr. Gobatto est Madame Isabelle CAILLAUD.

Cette dernière ayant accepté, il est nécessaire de valider le nouveau tableau du Conseil Municipal, tel que présenté ce jour.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Les commissions seront modifiées lors du prochain conseil municipal.

### **Délibération nouvelle convention RAMI – LAB**

Monsieur le maire indique que la dernière convention avec l'association L.A.B. (Lieux Accueil Bébé) a été signée en 2019.

Depuis, la signature de la convention territoriale globale (CTG) entre le LAB et la CAF et l'augmentation du nombre de communes adhérentes au LAB rendent nécessaire la signature d'une nouvelle convention avec la commune de Sainte-Julie.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée qui définit les engagements réciproques entre la commune et le LAB au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 dont notamment le versement d'une subvention de 3500 € par an (8000 € en 2019)

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération tarifs CALM**

Madame Alexandra Plattet rappelle que les derniers tarifs du périscolaire ont été adoptés le 6 octobre 2021.

Cependant, les tarifs des repas et de garde du midi des mercredis doivent être différenciés pour permettre l'intégration des enfants en PAI.

Les nouveaux tarifs se présentent donc comme suit :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

| <b>QF</b>    | <b>Périscolaire<br/>7h30-<br/>8h30</b> | <b>Prix du<br/>repas</b> | <b>Garde<br/>méridienne<br/>(hors<br/>repas)</b> | <b>Goûter</b> | <b>Accueil<br/>périscolaire<br/>16h30-<br/>18h</b> |
|--------------|--|--------------------------|--|---------------|--|
| QF < 900     | 2,90 €                                 | 3,70 €                   | 2,40 €   | 1 €           | 4,30 €   |
| QF ≥ 900     | 3 €                                    | 3,70 €                   | 2,50 €   | 1 €           | 4,50 €   |
| Tarif majoré | 13 €                                   | 3,70 €                   | 12,50 €  | 1 €           | 14,50 €  |

Les mercredis :

| <b>QF</b>    | <b>Matin</b> | <b>Repas</b> | <b>Garde<br/>midi</b> | <b>Après-<br/>midi</b> | <b>Journée<br/>complète</b> | <b>Journée<br/>complète<br/>sans repas</b> |
|--------------|--------------|--------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|--|
| QF < 900     | 7 €          | 3.70 €       | 1. 20 €               | 7,80 €                 | 15,80 €                     | 12.90 €                                    |
| QF ≥ 900     | 8 €          | 3.70 €       | 1.25 €                | 8,90 €                 | 17,90 €                     | 17.90 €                                    |
| Tarif majoré | 18 €         | 3.70 €       | 11.25 €               | 18,90 €                | 27,90 €                     | 27.90 €                                    |

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération organisation du télétravail :**

Madame Aurore Chaudet demande si le conseil municipal souhaite mettre en place le télétravail en précisant que c'est ensuite le supérieur hiérarchique direct qui accorde ou non la mise en œuvre du télétravail pour chaque agent individuellement.

Délibération adoptée avec 8 pour et 6 abstentions.

L'indemnité de télétravail est cependant refusée avec 13 voix contre et 1 abstention.

### **Proposition de visite de la centrale du Bugey :**

Monsieur le Maire explique que la centrale nucléaire du Bugey propose une visite avec 2 circuits au choix :

- Pour un groupe de 16 personnes avec l'explication du fonctionnement de la centrale et la visite de la salle des machines.
- Ou pour un groupe de 8 personnes avec l'explication du fonctionnement de la centrale et 4 h de visite de zone nucléaire et de la salle des machines

La commission fêtes et cérémonies se charge de faire un Doodle afin de trouver une date.

### **Présentation des DIA :**

Monsieur le Maire fait la présentation des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier conseil municipal.

### **Point sur les commissions :**

#### Commission fêtes et cérémonies :

Madame Aurore Chaudet fait un point sur les personnes qui seront présentes à l'inauguration de la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du bâtiment périscolaire.

#### Commission PLU :

Monsieur Nicolas Perier informe que le PLU est en phase de diagnostic, la 1<sup>ère</sup> réunion portait sur l'environnement démographique (âge population / travail / route ...)

La 2<sup>ème</sup> réunion portait sur une analyse paysagère : relief, point de vue des intérêts intérieurs et extérieurs de la commune.

Lors de la dernière réunion, l'urbaniste présentera l'environnement.

Il y aura ensuite des visites sur le terrain, avec notamment les agriculteurs ; cette approche permettra également de délimiter les zones de carrières et de haies bocagères,

La 2<sup>ème</sup> phase est prévue pour le début d'année 2022.

#### Commission bâtiment :

Monsieur Yves Vacle explique qu'il est en train de refaire le dossier de demande d'accessibilité ERP pour l'étage de l'école, il y avait un souci au niveau des effectifs.

#### Commission info com :

Madame Marielle Birgy Robin demande que les articles que les commissions veulent faire paraître dans le bulletin municipal lui soient transmis pour fin novembre.

Une réunion est prévue le 22 novembre.

### Commission fêtes et cérémonies :

Madame Aurore Chaudet rappelle la cérémonie du 11 novembre, qui se fera à l'extérieur, ainsi que l'exposition à la salle des fêtes (passe sanitaire obligatoire).

### Commission eau et assainissement

Monsieur Stéphane Strippoli explique que l'enquête publique sur le schéma directeur de l'assainissement aura bientôt lieu.

Le dossier sera disponible à la mairie et sur le site internet, un commissaire enquêteur sera présent le 13 décembre ainsi que le 8 et le 17 janvier 2022 pour répondre aux questions des habitants et prendre leurs avis.

### Commission numérique :

Monsieur Xavier Adam informe que les tablettes ont été achetées pour la bibliothèque et le CALM ainsi que l'onduleur en remplacement de celui hors service du secrétariat.

Madame Alexandra Cochet demande à mettre un ordinateur à disposition du public qui pourrait servir notamment aux inscriptions au CALM pour les parents ne disposant pas d'accès à internet.

### **Questions diverses**

- Monsieur Yves Vacle demande si Monsieur Le Henaff Loic sera remplacé.

Monsieur Julien Belland répond qu'il est difficile de trouver un agent pour un contrat court et peu payé.

Le problème va se poser pour les feuilles à ramasser et les décorations de Noël que Monsieur Dubo ne pourra pas assumer seul en plus de son travail. Monsieur le Maire demande à sous-traiter ces 2 tâches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.